

Le Conseil d'administration du FMI achève les dernières revues des accords de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit en faveur de la Côte d'Ivoire

le 9 décembre 2020

- L'achèvement des septième et huitième revues permet un déboursement immédiat de 278,2 millions de dollars.
- La performance du programme au cours des quatre dernières années a été satisfaisante. La Côte d'Ivoire résiste relativement bien aux conséquences économiques de la pandémie jusqu'à présent, bénéficiant des retombées de bonnes politiques macroéconomiques avant la crise de la COVID et d'une riposte vigoureuse à la pandémie.
- L'achèvement du présent programme sera suivie des discussions concernant le suivi post-programme.

Washington, DC: Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les septième et huitième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) [\[1\]](#) et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) [\[2\]](#) en faveur de la Côte d'Ivoire, et approuvé la dérogation pour non-respect de critères de performance et la proposition de suivi post-programme.

Les accords triennaux FEC/MEDC, avec un accès total aux ressources de 650,4 millions de DTS (environ 896,7 millions de dollars) ont été approuvés par le conseil d'administration du FMI le 12 décembre 2016 et augmentés d'environ 278,2 millions de dollars et étendus d'un an le 6 décembre 2019. L'achèvement des septième et huitième revues permet de décaisser immédiatement 193,572 millions de DTS (environ 278,2 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 844 millions de DTS (environ 1.207,71 millions de dollars ou 129,8 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire).

Le programme a connu une performance satisfaisante au cours des quatre dernières années, et les autorités ont riposté vigoureusement au défi sans précédent de la pandémie. Les acquis macroéconomiques solides d'avant la crise, la diversification économique relative, et l'assouplissement de la position budgétaire au bon moment ont permis à la Côte d'Ivoire de se situer parmi la minorité des pays d'Afrique subsaharienne qui maintiennent une croissance positive en 2020, présentement envisagée à 1,8 %. En supposant que l'économie mondiale

se rétablisse graduellement, il est projeté que la croissance ivoirienne réaccélère à 6½ % en 2021, mais avec de nombreux risques baissiers. Les autorités visent un assainissement graduel du déficit budgétaire à 3 % du PIB en 2023.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Furusawa, président par intérim et directeur général adjoint, a prononcé la déclaration ci-après :

« La Côte d'Ivoire a raisonnablement bien résisté aux conséquences immédiates de la pandémie, portée par son bilan probant de politiques macroéconomiques saines, sa riposte rapide à la COVID-19, et l'appui substantiel du gouvernement aux acteurs économiques et populations les plus touchés. La performance du programme soutenu par le FMI a été satisfaisante jusqu'à la fin de 2019, mais plusieurs objectifs du programme n'ont pas été atteints à fin juin 2020 du fait de la riposte à la pandémie. Sous l'hypothèse d'une normalisation graduelle de l'économie mondiale, il est projeté que la croissance retrouve sa tendance de moyen-terme en 2021, avec néanmoins des risques baissiers substantiels.

« Les autorités ont apporté une réponse adéquate au choc de la COVID-19 en assouplissant la position budgétaire pour tenir compte des moins-values de recettes, mettre en œuvre le plan d'urgence de dépenses gouvernementales et limiter les pertes de croissance. La consolidation budgétaire graduelle projetée au cours des trois prochaines années établit le juste arbitrage entre le soutien de la relance économique et le ré-ancrage de la trajectoire budgétaire. Le retour d'ici 2023 au critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB pour le déficit budgétaire est fondamental à la stabilité régionale.

« À moyen-terme, il est essentiel de combler les besoins urgents de développement, constituer des réserves protectrices, et limiter les vulnérabilités liées à la dette. L'atteinte de ces objectifs dépend de la mise en œuvre d'une stratégie beaucoup plus ambitieuse de mobilisation des recettes intérieures, centrée sur des efforts pour intégrer dans le filet fiscal du secteur informel et limiter la prolifération des exonérations fiscales. Ces actions devront s'inscrire en complément des efforts en cours pour renforcer l'administration fiscale. La poursuite du suivi attentif des entreprises et banques publiques est nécessaire, ainsi que la gestion de la dette assurant un recours équilibré aux financements sur le marché régional et le marché commercial extérieur. Le renforcement de l'appareil statistique est essentiel à l'identification rapide des priorités de politiques économiques.

« À l'achèvement de l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit et de l'accord au titre du Mécanisme Élargi de Crédit, il est recommandé que la Côte d'Ivoire revienne au cycle normal de 12 mois pour les

consultations au titre de l'Article IV et s'engage dans un Suivi Post-Programme, l'encours de ses crédits auprès du Fonds excédant le seuil de 200 % de sa quote-part. »

[1] Le [FEC](#) est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans le cas de problèmes persistants de balance des paiements.

[2] Le [MEDC](#) a été créé pour apporter un concours aux pays i) qui sont aux prises avec de graves déséquilibres de balance des paiements à cause d'obstacles structurels ou ii) qui affichent une croissance lente et une position de balance des paiements intrinsèquement fragile.

Département de la communication du FMI

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

ATTACHÉ DE PRESSE:

TÉLÉPHONE: +1 202 623-7100

COURRIEL: MEDIA@IMF.ORG